

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juillet, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 15 juillet 2021.

Ordre du jour

- Subventions 2021
- Opération argent de poche 2021
- Rétrocession lotissement « le Manoir »
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 15 JUILLET 2021

Le quinze juillet deux mil vingt-et-un, à 20 heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU – Martine BUGEAUD – Mrs Olivier BOIXIÈRE – Maël FELIN – Olivier TRÉHEL – Elie CHATTON – Pascal BOURSICOT – Serge RIVIERE

Absentes excusées : Mme Laurence GABORIT (procuration à Monique MOREAU)
Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)
Mr Jean-Michel JOURDAN (procuration à Olivier TREHEL)

Absente : Mme Gwénaëlle MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Monique MOREAU

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2021-07-01

OBJET : SUBVENTIONS 2021

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 juillet 2021)

Madame Solène SAMSON, adjointe chargée de ce dossier, rappelle la procédure de demande de subvention mise en place depuis octobre 2020, à savoir un dépôt des demandes avant fin mars pour une décision en conseil municipal en mai.

Une première analyse est effectuée par la commission « associations » et un avis est émis en commission des finances qui a accepté d'accorder 7 123€ aux associations communales et 1 428.10€ aux hors communes. Soit un total général de 8 551.10€ pour l'année 2021, soit une augmentation de 1 150€ par rapport à 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide les propositions de la commission des finances pour l'attribution des subventions 2021, à savoir :

Associations	Montant	Associations	Montant
Amicale Laïque (Esclaffades)	1 800 €	ADAPEI 22	30 €
Studio Danse Emeraude	200 €	Protection Civile	148.10 €
Club de l'Amitié	250 €	Horizon emploi	30 €
Secours populaire	500 €	Banque alimentaire DINAN	50 €
OGEC	300 €	AFSEP	30 €
Pêcheurs des Quintaines	200 €	Don du Sang	30 €
Société de Chasse	500 €	France Adot 22	30 €
Evasion Hélénaise	775 €	Solidarité Paysans	30 €
Rance Coetquen Football	1 350 €	Rêves de Clown	30 €
Les Coet'lutins	400 €	CIDFF	30 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers de Dinan	30 €	Laryngectomisés	30 €
Soleil et sourire	160€	Leucémie Espoir	30 €
Restos du cœur	50 €	Ligue contre le Cancer	30 €
Diabétiques 22	30 €	Ass Pierre le Bigaut	30 €
La Croix Rouge	50 €	APF France Handicap	30 €
Secours Catholique	50 €	Paralysés de France	30 €

DÉLIBÉRATION N° 2021-07-02

OBJET : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 juillet 2021)

Depuis 2017, l'opération argent de poche est menée sur la commune. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir et d'appréhender le monde du travail, mais c'est aussi un moyen de les inciter à s'engager dans une démarche citoyenne et de les responsabiliser sur des courtes missions.

Les jeunes donnent un coup de main d'une ou plusieurs demi-journée en échange d'argent de poche, sous le contrôle d'un agent communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de relancer l'opération sur 2021
- Budget prévisionnel : 525 € soit 35 missions
- Durée de la mission : 3h (matin ou après-midi)
- Indemnisation : 15€ par mission
- Période : été 2021 et vacances de la Toussaint
- Public concerné : jeunes nés en 2003, 2004 et 2005

DÉLIBÉRATION N° 2021-07-03

OBJET : RETROCESSION LOTISSEMENT LE MANOIR

(Délibération transmise en sous-préfecture le 17 juillet 2021)

En 2017, la SARL MONTERRAIN de RENNES déposait un permis d'aménager pour un lotissement dénommé « Le Manoir » composé de 4 lots et situé au Hameau de la Ganterie.

Cette même année, une convention multipartite était signée. Elle définissait les modalités du contrôle par la commune et DINAN AGGLOMERATION, des études et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement dont la rétrocession après leur achèvement était envisagée.

La réception des travaux réalisée le 18 janvier 2021 n'ayant donné lieu à aucune réserve et le dossier des ouvrages exécutés (DOE) ayant été fourni par le lotisseur, il y a donc lieu de procéder à la rétrocession définitive.

Ainsi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ Accepte la rétrocession des parties communes du lotissement « Le Manoir », à savoir :
 - la voirie
 - le réseau eaux pluviales
 - la protection incendie
 - les espaces verts

- ☞ Confirme l'intégration de la voirie (72 ml) dans le domaine public communal

- ☞ Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMMERCE

Monsieur Olivier BOIXIERE informe les élus qu'une vingtaine de candidatures ont été reçues pour la gérance du commerce multi services et 8 candidats pour la boulangerie. L'idée étant d'identifier les futurs commerçants avant la fin juillet.

D'autre part, il indique que la demande de subvention « Bien vivre en Bretagne » a bon espoir d'être retenue, ce que lui a confirmé Monsieur DELAHAYES de Dinan Agglomération.

Monsieur Olivier TREHEL fait le point sur les esquisses proposées par l'Atelier du Port, cabinet d'architecture retenu pour ce chantier. Une première réunion est d'ailleurs programmée pour le 28 juillet prochain.

INTERCOMMUNALITE - ASSAINISSEMENT

Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'après une réunion entre la DDTM et Dinan Agglomération concernant le problème de la non-conformité du système de traitement des eaux usées, notre commune est classée « en surveillance » ce qui implique que des demandes de permis de construire vont pouvoir être de nouveau déposées.

ELECTIONS

Madame le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement des élections départementales et régionales et notamment les personnes non élues qui de plus, ont apprécié d'être associées à la vie communale.

CIMETIERE

Monsieur Maël FELIN fait un point sur l'état du cimetière : les travaux réalisés ne sont pas à la hauteur : les adventices ont envahi les allées, le gazon n'a pas vraiment poussé et les employés communaux passent beaucoup plus de temps que prévu à son entretien.

Une réunion est programmée sur le terrain le 23 juillet avec l'ensemble des acteurs : l'architecte et l'entreprise pour voir ce qui peut être réalisé pour remédier à tous ces problèmes.

ETUDE REVALORISATION DE LA FORÊT

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que l'étude a été officiellement lancée le 22 juin dernier et devrait s'achever en mars 2022. Les deux organismes choisis vont travailler ensemble sur ce dossier. Un premier comité de pilotage est prévu en septembre ainsi qu'un atelier participatif courant novembre 2022.

AFFAIRES CULTURELLES

Madame Solène SAMSON fait le point sur la séance de cinéma en plein air qui s'est déroulée le samedi 10 juillet : un retour positif. Ce divertissement sera renouvelé l'année prochaine et la date du 2 juillet 2022 a été arrêtée.

De plus une représentation théâtrale aura lieu le samedi 24 juillet à 20H dans la salle polyvalente compte tenu des contraintes sanitaires (limitation à 50 personnes). Cette manifestation a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets « Cultures Communes en Côtes-d'Armor ». Une aide d'un montant de 2 000€ nous a d'ailleurs été octroyée à cette occasion.

Monsieur Pascal BOURSICOT fait le point sur les joutes de Dinan qui ont eu lieu le 11 juillet. L'équipe de SAINT-HELEN a terminé la compétition à la troisième place et remporté une coupe ainsi qu'un chèque de 200 € qui sera offert à une association enfance et handicap.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et ans susdits
La séance est levée à 21 heures 30

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2021-07-01	Subventions 2021	53
2021-07-02	Dispositif argent de poche 2021	54
2021-07-03	Rétrocession lotissement le Manoir	54

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		Procuration à Monique MOREAU
JOURDAN Jean-Michel		Procuration à Olivier TREHEL
BUGEAUD Martine		
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		Absente